

# Conseils de la Section 7 du CoNRS pour la présentation des productions logicielles

---

*English version available on page 2.*

La section 7 du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) considère certaines productions logicielles comme des productions scientifiques, au même titre que la publication d'articles. Pour évaluer si une production logicielle (comme une bibliothèque logicielle, un démonstrateur, un prototype...) est significative du point de vue scientifique, la section s'appuie sur certains indicateurs.

Ce qui suit donne des indications sur la manière de présenter sa production logicielle de sorte à ce que son importance puisse être évaluée. Plus précisément, les informations qui semblent pertinentes à la section sont les suivantes :

- Intitulé du logiciel et problématique résolue. Pour un logiciel distribué (librement ou pas, sous quelle licence), mettre le lien vers la page web du logiciel et sa documentation ;
- Nom, institution et participation (conception, développement, pourcentage de contribution au code...) de chacun des auteurs du logiciel ;
- Année de création, et historique des versions pour un travail au long cours ;
- Contexte de réalisation du logiciel : contrat industriel, projet de recherche académique, collaboration locale, nationale, internationale ;
- Destinataires/utilisateurs du logiciel : soi-même (pour des expérimentations), autre(s) équipe(s) de recherche ou communauté scientifique tout entière, industriels, étudiants, scolaires, autres ?
- Toute information supplémentaire permettant d'apprécier la complexité, l'impact scientifique et technologique du logiciel, notamment son caractère innovant : nombre de fichiers/lignes de code, technologies et langages de développement, nombre d'articles/travaux citant le logiciel, nombre d'utilisateurs ou de projets qui l'utilisent, nombre de téléchargements, etc.

Si le projet est d'ampleur, une description détaillée du logiciel est la bienvenue.

# Advice of Section 7 of CoNRS for a proper presentation of contributed software

---

Section 7 of the National Committee for Scientific Research (CoNRS) will positively consider any significant software contributed by the candidate. This includes, but is not limited to, components/libraries, toolkits, proof-of- concept/prototypes...

The following items describe elements that will allow the CoNRS to assess the significance of the contribution. More precisely, relevant elements may be:

- Name of the software, the problem it addresses (briefly described within a sentence or a short paragraph). For a distributed software, specify license and availability of sources, and give a URL to the project homepage ;
- Identity, institution and contribution (design, development, proportion of contribution to code base...) of each of the contributing authors ;
- Year of creation, and when appropriate, timeline of major versions ;
- Context of software development: Industrial contract, academic project, local/national/international collaboration ;
- Targeted audience: oneself (e.g. in case of empirical experiments), one or several research teams or industrial partners, a whole scientific community ?
- Any additional information that will help to assess the complexity, the scientific and technological impact of the software (including its innovating aspects), as the size of the code, technologies and languages used, number of papers/works that cite the software, number of downloads/users, etc.

In the case of a large scale project, a detailed presentation is welcome.